

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du 07 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire Guy GIMEL.

Présents : 8**Sont présents:** Guy GIMEL, Daniel BREIL, Olivier ROCHE, Chrystèle GENEZ, Patrice GILLET, Solange CAVANIÉ, Cyril FOUILLOUX-ROUX, Eric BATUT**Votants:** 8**Excusés/Absents:** Fabien MOMBRUN, Marie - Laure LONCHAMBON, Josiane GUYTARD**Secrétaire de séance:** Cyril FOUILLOUX-ROUXApprobation du procès - verbal du conseil municipal du 09 juin 2023.Élaboration du PLUI-H: Débat sur les orientations du PADD - DE 2023 18

Le PADD est une pièce maîtresse du PLUI-H vérifié par l'Etat. Il permet de développer les politiques communautaires, les enjeux du territoire et le projet de développement.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du PADD: tourisme, économie agricole et forestière... Il doit servir à préserver les ressources et espaces naturels, le patrimoine, l'aménagement des coeurs de villes et villages, soutenir les agriculteurs, créer des logements et favoriser l'emploi, renforcer la mobilité avec l'aménagement routier, le service des transports, le numérique ... sur notre territoire intercommunal.

Le zonage du PLUI-H n'étant pas encore terminé, Monsieur le Maire annonce que le PLUI-H sera peut-être approuvé dans 12 mois. Les zones constructibles sont plus favorisées dans les grandes villes que nos communes rurales. Il prévoit 40% de réhabilitation, 10% de logements vacants et seulement 20% de construction. Il est absolument nécessaire de remplir les dents creuses et éviter l'étalement urbain et le mitage. Pour améliorer la venue des populations sur notre territoire, ce document est nécessaire avec la proximité des services publics à moins de 20 minutes.

Le conseil trouve que ce document d'urbanisme est beaucoup trop long à élaborer.

Monsieur le Maire lit la délibération sur le PADD et le conseil municipal prend acte du débat.

Délibération adoptant la nomenclature M57 - DE 2023 19

Monsieur le Maire présente l'obligation de d'adopter une nouvelle nomenclature comptable au 1er janvier 2024. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et d'appliquer la M 57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Désignation d'un référent déontologue - DE 2023 20

Monsieur le Maire rappelle les différentes missions du référent déontologue. Selon l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'Élu Local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Monsieur Pierre GOUZENNE exercera cette mission et sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier. Cette indemnité sera versée par la commune. Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la commune.

Renouvellement des clés RGS** avec AGEDI - DE 2023 21

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au développement de la dématérialisation des procédures et des actes de l'Administration, il est nécessaire de procéder à l'achat de clefs RGS** sécurisées pour accéder aux plateformes de transferts informatisées des pièces administratives. Ces achats sont soumis à des certificats et autorisations permettant une identification de l'ordonnateur par l'apposition de sa signature dématérialisée sur les documents télétransmis. Afin de les obtenir, il est nécessaire que la commune demande l'acquisition des deux clefs au syndicat AGEDI, notre éditeur informatique.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser cet achat pour un montant de 220 € chacune et pour une validité de trois ans.

Virements de crédits - DE 2023 22

Le Conseil Municipal accepte que certains crédits de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7391178	Autres restitue° dégrève contrib. direct	296.00	
73111	Impôts directs locaux		296.00
TOTAL :		296.00	296.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051	Concessions, droits similaires	140.00	
2111	Terrains nus	-140.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		296.00	296.00

Élargissement du chemin rural de Sangou - DE 2023 23

Monsieur le Maire expose les faits et annonce que les riverains étant favorables à l'élargissement de cette voie. Une enquête publique n'est pas nécessaire mais l'intervention d'un géomètre, dont la mission sera de constater l'accord des parties sur les nouvelles limites de propriété et d'effectuer le bornage est souhaitable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'élargissement du chemin et de recourir à un géomètre pour effectuer le bornage pour un montant de 220,80 € TTC.

Convention de participation pour l'extension du réseau potable "LE SUD" - DE 2023 24

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la desserte en eau potable d'un terrain sur le secteur "Le Sud", il convient de signer une convention de participation à l'extension du réseau potable avec le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne. En effet, le syndicat s'engage à effectuer les travaux d'extension du réseau mais demande une participation financière de la commune à hauteur de 70%. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les travaux d'extension de réseau d'eau potable dans le secteur "Le Sud" et donne pouvoir au Maire pour signer la convention de participation avec le SMECMVD.

Frais scolaires St Michel de Bannières de janvier à juillet 2023 - DE 2023 25

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux enfants de la commune de Strenquels ont été scolarisés à l'école maternelle de St Michel de Bannières pour la période de janvier à juillet 2023. La commune de St Michel de Bannières demande une participation de 2795,05 € pour cette période. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette participation et donne son accord pour signer la convention.

Illuminations de Noël:

Monsieur Patrice GILLET présente les tarifs d'une illumination "JOYEUSES FETES" et les membres décident de commander une guirlande de 503 € en 2,50 mètres de couleur blanche. Les prises de courant sont déjà installées sur le terrain de boules à l'entrée du village.

Informations et questions diverses:

- Adressage: Tous les panneaux de rue ont été posés. Des permanences à la mairie seront instaurées pour la distribution des plaques aux habitants.
- Site internet: Lister les associations et les agriculteurs.
- Chemins pédestres: Demi - journée de nettoyage proposée aux habitants le 7 octobre de 9h à 13h.
- Projet Halle Couverte 2024: Le CAUE a présenté 2 projets et le conseil préfère se donner plus de temps pour établir les priorités d'investissement de 2024.
- Mettre en place une boîte à livres dans le Bourg.
- Problème de vitesse sur la voie communale n°22 au Safranié, les riverains sont excédés. Le conseil cherche une solution pour résoudre ce problème d'insécurité.
- La sono et le vidéoprojecteur seront achetés après étude des différents devis.
- Le tracteur de l'épareuse est en cours de réparation.

Le Maire,
Guy GIMEL.

Le Secrétaire,
Cyril FOUILLOUX-ROUX.